# De la division territoriale à la région territoriale 1

Autor(en): **Dousse, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **148 (2003)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-347195

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# De la division territoriale à la région territoriale 1

Dans son Rapport sur la politique de sécurité 2000, le Conseil fédéral a défini sa politique de sécurité de la Suisse en la qualifiant de «Sécurité par la coopération». C'est sur ce fondement que repose l'Armée XXI. En octobre 2002, les Chambres fédérales ont approuvé la révision de la législation sur l'armée. C'est en mai 2003 que le peuple suisse a décidé de l'avenir de son armée en acceptant avec une très large majorité le concept Armée XXI.

**Col EMG A. Dousse**

L'armée XXI est notre réponse aux menaces et risques qui, presque chaque jour, apportent dans le monde leur lot de nouvelles souffrances. Elle tient compte aussi des changements démographiques, des conditions économiques et financières ainsi que de l'évolution culturelle et sociale de notre pays. Malgré ces changements structurels, les trois missions fondamentales de l'armée demeurent:

- assurer la défense du territoire et la sûreté sectorielle;
- assurer les conditions d'existence et prévenir les dangers existentiels;
- contribuer à la promotion de la paix.

Afin de répondre à ces trois missions principales, notre armée de milice doit pouvoir réagir de manière appropriée aux événements imprévus. Aujourd'hui, plus que jamais, elle doit être capable de remplir ses missions dans un contexte parfois inhabituel avec un maximum d'efficacité, de souplesse et de dynamisme. La modularité des forces lors d'un engagement devient la règle et assure une réponse appropriée aux nouveaux risques et menaces. Les actes de terrorisme et les catastrophes ne connaissant pas de frontière, notre armée doit coopérer à l'intérieur du pays comme avec nos voisins.

## Une nouvelle organisation: la région territoriale

Avec Armée XXI, la division territoriale 1 deviendra la région territoriale 1. Bien que le changement semble n'être que cosmétique, la région ne ressemblera en rien à l'actuelle division. Des 14 régiments ou bataillons subordonnés ou attribués de l'actuelle division, il n'en subsistera plus qu'un, le bataillon d'aide au commandement 21.

Les tâches attribuées à la division – protection d'ouvrages, ravitaillement, transport, service sanitaire, hôpitaux, sauvetage et aide en cas de catastrophe – disparaissent; les tâches dites territoriales sont redistribuées. L'état-major de la région territoriale devient un état-major de conduite et d'engagement lors d'opérations de plusieurs types, tels que aide en cas de catastrophe, engagement subsidiaire d'appui, engagements subsidiaire de sûreté.

Vu le principe de modularité (constitution de forces de circonstance), la région territoriale assurera un rôle fondamental de conduite dans son secteur. En cas d'engagement, l'état-major de conduite de l'armée donnera une mission à la région territoriale, et les Forces terrestres lui subordonneront ou lui attribueront un certain nombre de formations ou de bataillons choisis en fonction du type d'engagement et de leur capacité C'est cela la nouvelle philosophie de la modularité: pas de structures fixes mais de la souplesse!

Comme par le passé, la région territoriale doit être capable de maîtriser les conséquences d'éventuelles catastrophes et de fournir des prestations de sécurité, lors de conférences internationales ou au profit des représentations étrangères en Suisse.

La Suisse est divisée en quatre régions territoriales. Les états-majors servent de lien entre l'armée, les cantons et les secteurs frontaliers proches. Ils connaissent ainsi les conditions propres à chaque région, ce qui est particulièrement important lors d'engagements subsidiaires.

Afin de remplacer les six régiments territoriaux cantonaux

subordonnés à la division territoriale 1, on a formé, pour chaque canton, un état-major de liaison territorial qui devrait être à même de conduire des formations engagées sur le territoire cantonal.

## Missions de la région territoriale

Les nouvelles missions de la région territoriale s'articulent autour de trois domaines:

- elle est le partenaire privilégié entre l'armée, les cantons et les voisins proches;
- elle est capable de conduire plusieurs types d'engagements (engagements d'appui, engagements subsidiaires et engagements de sûreté sectorielle);
- elle assure la gestion des places d'armes et des places de tir.

### Partenariat

Voyons cela un peu plus dans le détails. La région territoriale est le partenaire permanent des cantons attribués, elle assure le lien entre l'armée et les cantons. Elle maintient les contacts avec le secteur frontalier proche. Elle assure aussi l'instruction et la capacité de conduire des états-majors de liaisons territoriaux cantonaux. La région territoriale gère les engagements d'appui au profit de tiers, tels que fêtes fédérales, concours internationaux etc. De plus, elle fonctionne comme organe de conseil et de liaison entre les universités, les hautes écoles et l'armée.

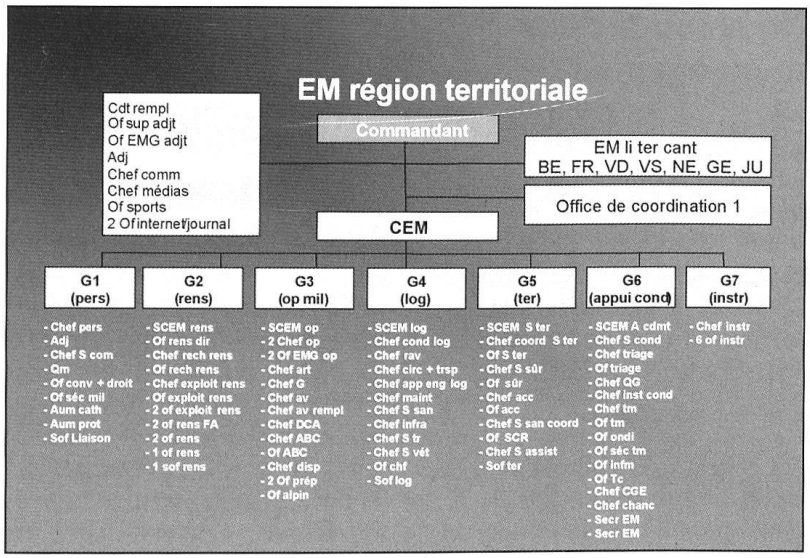


### Conduite

La région territoriale doit être capable de conduire tous les types d'engagements, aussi bien depuis le bureau permanent que depuis l'installation protégée. Grâce à des périodes de services fréquentes et des exercices réalistes en salle ou au simulateur, l'état-major doit être en mesure de planifier, d'instruire, d'engager et de contrôler toutes les formations subordonnées ainsi que les états-majors territoriaux cantonaux. Lors d'engagement, l'état-major planifie et prépare les ordres d'engagement, ensuite il ordonne et conduit l'instruction spécifique adaptée à la mission de la formation et contrôle si le niveau d'instruction requis a été atteint. Enfin il contrôle la réalisation des dispositifs.

Les écoles de recrues et les cours de répétition donnent aux militaires une instruction de base générale adaptée au corps de troupe et à l'arme d'incorporation. On appelle cela chez les anglophones: «*fit for mission*» mais, lors d'engagement, chaque militaire doit être instruit de façon spécifique pour la mission reçue. Après plusieurs semaines ou mois d'entraînements intensifs, on dit qu'il est «*fit for the mission*».

### Gestion de l'infrastructure

Grande nouveauté pour la région territoriale: depuis 2004, elle assurera l'utilisation adéquate des infrastructures d'instruction dans l'ensemble de son secteur. Chacune disposera d'un office de coordination constitué de plusieurs secteurs de coordination et de places d'armes. L'immense secteur de la région territoriale 1 (Haut-Valais, Grimsel, Bure, Genève, Saint-Maurice) nécessite l'engagement de 26 officiers et sous-officiers de carrière, répartis en 3 secteurs et 3 places d'armes. Ce sont ces professionnels qui gèrent toutes les places de tir, places d'exercice et les places d'armes.

## Nouveau secteur d'engagement

Le secteur de la région territoriale 1 comprend actuellement les six cantons suivants: Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et Jura. Depuis 2004, le Valais sera dans le secteur de la région territoriale 1. Bienvenue aux Valaisans!

Le poste de commandement de la région territoriale 1, actuellement à Lausanne, sera déplacé dès l'automne 2004 à Morges, dans les bâtiments de l'actuel arsenal cantonal où se trouveront également les postes de commandement de la brigade blindée 1 et de l'office de coordination 1.

## Articulation de l'état-major de la région territoriale 1

Par rapport à celui de la division territoriale, l'état-major de la région territoriale est complètement modifié. Son articulation, qui se base sur les structures de l'armée, ressemble à celle de la plupart des armées du monde. Cet état-major est constitué de sept cellules dont chacune relève d'un domaine particulier. Le divisionnaire, commandant de la région, dispose d'un état-major personnel constitué d'officiers spécialistes. Le commandant dirige aussi les sept états-majors de liaisons territoriaux cantonaux, composé de 8-9 officiers. Le chef d'état-major est subordonné au commandant et dirige l'état-major.

Afin de conduire les engagements et d'assurer les liaisons, la région territoriale 1 dispose du bataillon d'aide au commandement 21; c'est son seul subordonné organique! Ce bataillon est constitué de trois compagnies. Il regroupe les spécialistes de transmissions, de renseignements, d'informatique et d'ondes dirigées.

**A. D.**

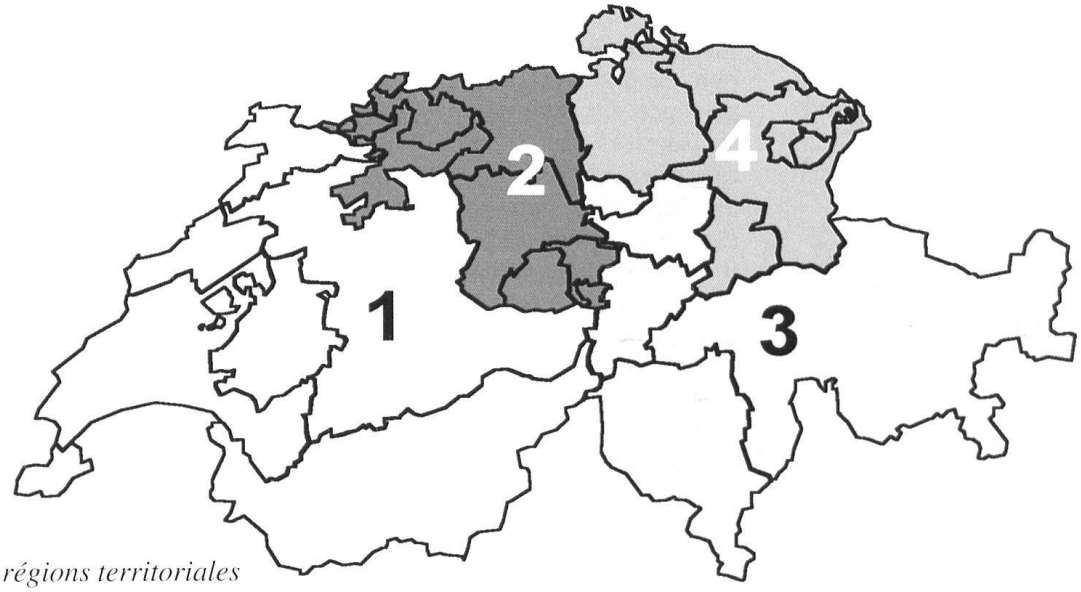


*Les régions territoriales*

## Pistolet germano-suisse pour les forces de l'ordre françaises

Un pistolet automatique germano-suisse, le *Sig-Sauer SP*, équipera les policiers, les gendarmes et les douaniers français dès la fin 2003. Paris va en commander 260000 exemplaires, pour un montant d'environ 140 millions de francs suisses. L'arme germano-suisse a été choisie au terme d'un appel d'offres lancé en début d'année 2003. (ats-afp)